

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

### DELIBERATION n°21/2016

**OBJET : INTEMPERIES OCTOBRE 2015**

**DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE AUPRES DE LA CASA**

**RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTENEMENT DU CHEMIN DU RIOU MERLET**

**CONSOLIDATION DES PONTS DE LA BRAGUE ET DU VALLON DE CAMP DE TENDE**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	4
Votants :	22

## SÉANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Christian FARALDI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Annie BARBIER qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les intempéries du 3 octobre 2015 ont causé des dégâts sur des ouvrages publics de la Commune :

- Mur de soutènement du chemin du Riou Merlet,
- dégradation des ponts de la Brague (angle chemins du Vignal et des Picholines)
- dégradation du pont du Vallon du Camp de Tende.

La Commune a bénéficié de la reconnaissance de catastrophe naturelle par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 28 octobre 2015.

Une aide de solidarité d'urgence a été octroyée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les actions de nettoiement de plusieurs vallons, réouverture des voies, pose de balises de sécurité, etc...

Le montant estimé pour la remise en état des ouvrages cités plus haut est désormais connu :

• soutènement de la chaussée du chemin du Riou Merlet	209.443 € HT soit 251.331,60 € TTC
• Pont de la Brague	6.370 € HT soit 7.644 € TTC
• Pont du vallon du Camp de Tende	6.225 € HT soit 7.470 € TTC
•	

Pour un total de 222.038 € HT soit 266.445,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- ✓ De décider des travaux à exécuter pour les trois ouvrages précités
- ✓ D'approuver le coût de la dépense pour un montant total de 222.038 € HT.
- ✓ De solliciter une aide financière de la part de la CASA
- ✓ D'approuver le plan de financement suivant :

Cout de l'opération	222.038 € HT
Aide sollicitée auprès de l'Etat 20 %	44.407
Aide sollicitée auprès de la CASA 10%	22.203
Aide sollicitée auprès du Département 20 % (222.038-40.407-22.203x20%)	31.885
Part communale	123.543 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**DECIDE** des travaux à exécuter pour les trois ouvrages précités ;

**APPROUVE** le coût de la dépense pour un montant total de 222.038 € HT ;

**SOLLICITE** une aide financière de la part de la CASA ;

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le